

78 votre canton

/ Brueil-en-Vexin / Drocourt / Follainville-Dennemont / Fontenay-Saint-Père / Gargenville / Guernes / Guitrancourt / Issou / Jambville / Juziers / Lainville-en-Véxin / Limay / Montalet-le-Bois / Oinville-sur-Montcient / Porcheville / Saily / Saint-Martin-la-Garenne /

Limay

n° 5 Novembre 2007

Education nationale

Le financement des écoles privées mettra en difficulté les communes rurales

Le décret d'application de l'article 89 de la loi de décentralisation du 13 août 2004, relatif au financement de l'enseignement privé est à nouveau d'actualité. Il s'agit de la circulaire 7-0448 du 6 août 2007 qui, bien que modifiée, est tout aussi contraire aux principes fondamentaux de la laïcité et de la libre administration des communes. Cette circulaire oblige les communes à verser le forfait communal à l'école privée choisie par les parents dans une autre commune, même si celle-ci a la capacité d'accueillir tous les enfants scolarisables sur son territoire. Ce sont les collectivités territoriales et surtout les communes rurales qui sont gravement menacées par cette circulaire. En effet, les communes en milieu rural auront bien du mal à faire face à cet accroissement de dépenses, et les premières victimes en seront les petites écoles rurales qui atteindront plus rapidement leur seuil de fermeture, faute d'élèves. Au moment où le gouvernement annonce des restrictions budgétaires pour l'enseignement, c'est un très mauvais coup porté au service public et aux collectivités locales. ■

Service public

L'Action Sociale et la Protection de l'Enfance mise à mal

Depuis le lancement de la réorganisation de la Direction de l'Action Sociale du Département des Yvelines (DASDY), en 2006, le groupe communiste élu au département demande au Président Bédier d'écouter les propositions des agents du Département pour améliorer le service rendu au public. Or la majorité Départementale affiche la volonté de « continuer à faire des économies. » Le projet soumis le 21 septembre dernier à l'Assemblée n'est malheureusement pas de nature à rassurer les Yvelinois sur la qualité du service public de l'action sociale et de la protection de l'enfance. Au lieu de se demander quels services publics il faut, pour quels besoins et comment peut-on les assurer au mieux, la droite se demande comment faire des économies tout en assurant un « service public minimum. » Des mobilisations, comme celle qui a eu lieu pour la Poste de Limay, permettraient de maintenir des services publics de proximité. L'exemple est à suivre !

Le nouveau Pôle social de proximité est ouvert à Limay depuis début septembre.

Il regroupe tous les services sociaux et les services liés à l'enfance (PMI), l'insertion ou la prévention. Cinq assistantes sociales, deux conseillères en économie sociale et familiale et quatre secrétaires composent l'équipe qui travaille à plein temps pour accueillir les habitants de Limay et des environs. ■

Industrie

L'aide publique ne doit pas être une "prime" aux délocalisations

Une fois de plus de l'argent public est versé à des groupes privés dans le cadre des pôles de compétitivité, et ce, sans contreparties réelles. Par exemple, le secteur de l'automobile est, dit-on, menacé dans les Yvelines par la compétition mondiale. A l'exception de la partie Recherche & Développement, c'est toute la production, soit 30 000 emplois qui devraient disparaître d'ici trois ans ! Je suis d'accord pour apporter une aide à la recherche et au développement, mais celle-ci doit être garantie et conditionnée par le maintien de l'emploi et non pas être une "prime" pour délocaliser la production. Certes il faut aider la recherche et le développement, mais il faut également maintenir les productions qui ne nécessitent pas que tous les salariés soient de hauts diplômés ! Les Pôles de compétitivité ne réclament pas seulement que des ingénieurs ; et les jeunes qui ont un BAC Pro ou un BTS doivent pouvoir trouver dans notre région les emplois qui contribueront à la croissance. L'argent public versé doit favoriser l'emploi et améliorer les conditions de travail et les salaires. Il doit surtout être consacré à la formation. L'affaire EADS me donne raison. Une fois de plus, des gens vont s'enrichir et mettre dans leur poches le million d'euros d'aide que le Conseil général a alloué à EADS en 2006. ■

Edito

Mesdames, Messieurs, J'espère que vous avez pu profiter des vacances pour vous changer les idées et vous reposer, car la rentrée et les mois qui s'annoncent n'augurent rien de bon pour l'immense majorité de nos concitoyens. Le Président de la République et la majorité UMP à l'Assemblée Nationale ont certes été élus et c'est le jeu de la démocratie. Cependant, les réformes mises en place, tout comme celles de la majorité départementale, ne sont que de la poudre - pardon, plutôt du sable - aux yeux de l'immense majorité d'habitants de ce pays et du département, pour le monde du travail. Oui la droite réforme, mais jamais dans le but de plus de solidarité, de partage des richesses, de services publics de proximité. Le leitmotiv est toujours celui des économies, alors même que la richesse du département grandit. Ceci n'a rien d'inéluctable. Je suis à votre entière disposition. Très cordialement à vous.

Jacques SAINT-AMAUX
Conseiller général des Yvelines

Agenda

Exposition ■ Du samedi 10 au 25 novembre / "Art et travail du Mantois" / Salle des expositions des Anciens Réservoirs (Limay).

Musique ■ Vendredi 16 novembre / Festival Blues-Sur-Seine "AUNT KIZZY'Z BOYZ" (USA) et "NATURAL BLUES" / Salle municipale à 20h30 (Limay).

Salon du livre et de la BD ■ Dimanche 18 novembre / Salon du disque et de la Bande dessinée / Gymnase Guy Môquet (Limay)

Spectacle ■ Samedi 1^{er} décembre / La première Guinguette d'hiver / Salle municipale à 20h30 (Limay) ■

Contact

Permanences
de Jacques Saint-Amaux, en Mairie de Limay, chaque mardi, de 15 à 17 h sur rendez-vous
au 01 34 97 27 69
ou au 01 34 97 27 40
Limay, Chef-lieu de Canton :
www.ville-limay.fr

Expressions politiques

En application de la loi du 27 février 2002, cet espace est réservé à l'expression des groupes politiques composant l'Assemblée départementale. Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Groupe de la majorité départementale

L'ADIL, Agence Départementale d'Information sur le Logement, a été inaugurée le 5 octobre dernier par Christine Boutin, Ministre du logement, en présence de Pierre Bédier, Président du Conseil Général des Yvelines et de Claude Jeannerot, Président de l'Agence Nationale d'Information sur le Logement. Située au 3 rue Jean Mermoz à Versailles, et présidée par Alain Schmitz, Conseiller Général, cette association a été créée en 2006 à l'initiative du Département des Yvelines dans le cadre de sa politique en faveur du logement. Assurant une véritable mission de service public, cette agence devrait pouvoir accueillir rapidement de nombreux particuliers en quête de réponses juridiques, financières et fiscales.

Groupe socialiste

Réorganisation de l'Action Sociale Départementale : cette réorganisation manque clairement de transparence. Élus d'opposition et organisations syndicales n'ont été ni consultés, ni informés. Nous ne contestons pas l'intérêt de moderniser l'Action Sociale afin de proposer des services de meilleure qualité pour les usagers et des conditions de travail optimales pour les agents. Mais la refonte de la principale compétence du Département aurait mérité un travail plus suivi avec les élus et le personnel concerné. La précarisation du travail et la fragilisation des cellules familiales qu'elle induit sont autant de défis à relever en matière d'insertion et de solidarité. Notre collectivité a ainsi le devoir de mettre à disposition de tous un outil de maintien du lien social plus juste et efficient.

Groupe communiste

M. Sarkozy et le MEDEF veulent fracasser notre modèle social et la solidarité. Il s'attaque à marche forcée à toutes les garanties des salariés : les 35 heures, le droit à la retraite, les régimes spéciaux, le droit à l'assurance chômage, la Sécurité sociale, le droit du travail, la santé, le SMIC, le patrimoine des personnes dépendantes... Le patronat pavise, les assurances privées se frottent les mains. Le Président annonce que « le dialogue social » ne changera rien à ses projets de recomposition d'une société assise sur des valeurs redoutables : l'individualisme, le profit. La mobilisation pour une riposte la plus large doit s'organiser dans la rue mais aussi dans les urnes. Nous y contribuerons de toutes nos forces.



Jacques de Saint-Amaux lors d'un débat avec des syndicalistes sur l'emploi et les salaires.



Pour la défense de l'école publique.



Le nouveau pôle social de proximité de Limay.

Subventions

Quelques exemples

Aides sociales :

- Primes de Noël aux enfants de privés d'emploi au CCAS Limay : 4 116 €
- Semi gratuit de la carte orange aux demandeurs d'emploi et aux rmistes au CCAS Limay : 154 €.
- Prime mensuelle aux moins de 25 ans à la recherche d'emploi au CCAS Limay : 11,50 € ■

Scolaire :

- Gros travaux de maintenance Collège Galilée de Limay : 875 000 €
- Réfection d'un logement de fonction et pose de portes anti-intrusions Collège Galilée : 30 200 €
- Révision de la couverture en zinc Collège Galilée : 4 761 €
- Réfection terrasse et logement du gardien Collège Galilée : 3 162 €
- Réfection des toitures des groupes scolaires F. Buisson, J. Macé, J. Ferry de Limay : 41 031 € ■

Patrimoine

- Remise en état de la route de Fontenay (CVN°1) : 145 600 €
- Eglise Saint-Martin de Follainville-Dennemont (restauration façade, portails, vitraux) : 88 662 €
- Eglise de Saint-Martin-la-Garenne : 61 553 €
- Réhabilitation de cinq logements conventionnés (Gargenville) : 15 000 €
- Création accès pour personnes à mobilité réduite (Oinville-sur-Montcient) : 45 714 € ■

Culture et loisirs

- Fanfare de Gargenville : 762 €
- Maison Pour Tous de Juziers : 2 390 €
- « Trois petites notes de musiques » de Follainville : 426 €
- Jeunesse et Culture de Limay : 725 €
- Aide au Salon Artisanal d'Issou : 200 €
- Ecole de musique et de danse de Gargenville : 11 500 €
- Ecole de musique et de danse de Limay : 26 467 € ■